



CONDITIONS GENERALES DE LA PLATEFORME BATI GARANTI POUR LES CLIENTS PARTICULIERS OU NON CONSOMMATEURS

BATI GARANTI

Société par actions simplifiée

Au capital de 30 000 euros

Siège social : 27 Avenue de Nantes – 79000 NIORT

Immatriculée au RCS de Niort sous le n° 910 622 216

Mail : contact@bati-garanti.fr

Numéro de téléphone :09 81 96 98 90

Conditions générales de la plateforme

Nos Conditions générales de prestations de services entrent en vigueur **le 9 mars 2023**

Si vous souhaitez utiliser la plateforme BATI GARANTI, merci de lire et d'accepter les présentes CGP lesquelles constituent un accord entre le Client/Utilisateur et BATI GARANTI concernant vos accès et votre utilisation de la plateforme et s'engage à les respecter.

Chaque Client/Utilisateur doit également lire la Politique de Confidentialité [[LIEN](#)]

Si vous n'acceptez pas les présentes CGP, vous n'êtes pas autorisé à utiliser la plateforme BATI GARANTI

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	4
TITRE I. DEFINITIONS - CHAMP D'APPLICATION	5
Définition.....	5
Objet des conditions générales – Champ d'application - Acceptation – Informations précontractuelles	7
Modification des CGP	9
TITRE II. SERVICES DE LA PLATEFORME BG	10
Services proposés par BATI GARANTI via la plateforme :.....	10
Ce que n'est pas BATI GARANTI :	10
TITRE III. INTERDICTION DE DETOURNEMENTS DE LA PLATEFORME	11
TITRE IV. UTILISATION DE LA PLATEFORME - OUVERTURE & FERMETURE D'UN COMPTE BATI GARANTI	13
Comment utiliser la plateforme ?.....	13
Création du compte utilisateur	13
Utilisation sécurisée du compte	13
Paramètres du compte	14
L'utilisateur pourra paramétrer son compte après son ouverture en accédant via l'onglet « Mon Compte » puis sous-onglet paramètres.	14
Modalités de suspension du compte	14
Suppression du compte personnel par l'Utilisateur.....	15
TITRE V. SUIVI DE PROJET SUR LA PLATEFORME	17
Création d'un nouveau Projet par le Client – Attribution d'un numéro d'identification.....	17
Suivi du Projet de chantier	18
Devis de l'Artisan	18
Clôture du Projet.....	20
TITRE VI. SERVICE DE SOLUTION DE PAIEMENT INTEGRE DU PROJET ADOSSE A LA BANQUE	20
Service sécurisé par l'intermédiaire d'une solution de paiement intégrée	20
Système SSL	20
Engagement d'utiliser le service jusqu'à la fin du Projet	21
Restriction du Service	21
Vérification des paiements	21
Devise pour les paiements.....	21

Taxes	22
Instruction de paiement et Séquestre des fonds.....	22
TITRE VII. SERVICE DE PROTECTION DES PAIEMENTS.....	23
Objet – Champ d’application de la protection	23
Dépôt des fonds par le Client	23
Opposition ou annulation de paiement.....	23
Demande de versement des fonds par l’Artisan	24
Remboursement des fonds empruntés par le Client	27
Refus de paiement par BATI GARANTI.....	27
TITRE VIII. RETRACTION DU CLIENT AUPRES DE L’ARTISAN.....	28
TITRE IX. COMMISSIONS BATI GARANTI	29
TITRE X. OBLIGATIONS RECIPROQUES.....	30
Obligations de l’Utilisateur	30
Obligations de BATI GARANTI	31
TITRE XI. PROPRIETE INTELLECTUELLE – DONNEES PERSONNELLES	33
Propriété Intellectuelle – Base de données de BATI GARANTI	33
La propriété intellectuelle du Client	33
Traitement des données personnelles.....	34
TITRE XII. COMMUNICATION AVEC LE CLIENT	35
Langue	35
BATI GARANTI communique uniquement en Français.....	35
Assistance - FAQ.....	35
TITRE XIII. DISPOSITIONS GENERALES	36
Interprétation – Validité des CGP	36
Intégralité des CGP	36
Cession	36
Absence de partenariat	36
Langue Loi applicable	36
Réclamation à propos de la plateforme– Médiation	37
Clause attributive de compétence.....	37

PREAMBULE

BATI GARANTI (ci-après en préambule « La Société ») est une société à actions simplifiée, au capital de 30 000€, dont le siège est sis 27 avenue de Nantes – 79000 Niort, immatriculée au RCS de NIORT sous le numéro 910 622 216 et est représentée par sa Présidente, Madame Marylène DUVAL GAUCHEROT,

La Société propose des services d'hébergement en tant qu'intermédiaire pour faciliter des paiements entre professionnels du bâtiment (Artisan) et des particuliers (Clients consommateurs ou non professionnels), notamment en proposant une solution de paiement intégrée **adossée à une Banque** via la plateforme en ligne <https://bati-garanti.fr/> moyennant une commission due soit par le professionnel missionné soit par le particulier.

La Société n'est en aucun cas partie aux négociations entre les professionnels et les particuliers, BATI GARANTI ne commande pas, n'achète pas, ne livre pas de matériaux de chantier, ni n'effectue quelconque travail et ne fournit aucun conseil en ce domaine. Le rôle de BATI GARANTI se limite à la fourniture d'une plateforme proposant une solution de paiement intégrée.

La Société ne se substitue nullement aux obligations des professionnels et des particuliers et n'agit nullement au nom et pour le compte des professionnels et/ou des particuliers utilisant les services ci-après détaillés.

Les présentes Conditions Générales de la Plateforme régissent les termes et conditions de fourniture des Services, pouvant être exécutées via la plateforme en ligne <https://bati-garanti.fr/>.

Les stipulations des présentes Conditions Générales s'appliquent uniquement aux Clients consommateurs ou non professionnels (ci-après « le Client ») majeurs et ayant la pleine capacité juridique pour permettre d'ouvrir un compte sur la plateforme BATI GARANTI.

En ouvrant et en utilisant un compte sur la plateforme BATI GARANTI, le Client accepte de se conformer à l'ensemble des présentes Conditions Générales.

Les Conditions Générales s'appliquant entre BATI GARANTI et les professionnels seront accessibles par ici [[LIEN](#)].

Et les dispositions propres aux données personnelles sont accessibles ici [[LIEN](#)].

TITRE I. DEFINITIONS - CHAMP D'APPLICATION

Définition

Dans le cadre des présentes, les termes reproduits ci-après, qu'ils comprennent en première lettre une minuscule ou majuscule, auront la signification suivante :

- « **Conditions Générales de la plateforme BATI GARANTI** » ou « **CGP** » : contrat conclu entre le(s) Clients/ l'(les) Utilisateur(s) et BATI GARANTI, aux termes duquel la Société s'engage à fournir une solution de paiement intégrée détaillée ci-après ;
- « **La Société** » ou « **BATI GARANTI** » ou « **BG** » : désigne la société précitée en préambule et qui exploite le Site internet <https://bati-garanti.fr/> et propose une solution de paiement intégrée détaillée ci-après ;
- « **Site** » ou « **plateforme en ligne** » ou « **plateforme** » : désigne le site internet exploité par BATI GARANTI accessible à l'adresse : <https://bati-garanti.fr/> et toutes les applications et tout autre moyen d'y accéder. Le Site comprend les Services, et tous les contenus, outils, fonctions et fonctionnalités proposés sur ou via la plateforme ;
- « **Services** » : désigne l'ensemble des Services proposés par la Société détaillés ci-après tout au long des CGP comprenant notamment les *i) Services d'hébergement ; ii) Service de création d'un compte personnel, iii) le Service de suivi du projet de chantier selon les informations communiquées par l'Artisan, iv) le Service de solution des paiement intégrée, adossée à une Banque visée ci-après, permettant le paiement en ligne par le Client des factures de l'Artisan professionnel, v) les Services de messagerie et de FAQ ;*
- « **Client(s) consommateurs ou non professionnel(s)** ou « **Client** » : désignent toute personne physique majeure (18 ans et non mineur émancipé), qui agit en son nom propre à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ou une personne morale qui n'agit pas à des fins professionnelles ayant créé un compte personnel sur la plateforme et ayant créé au moins un Projet de Chantier ;
- « **Utilisateur(s)** » : désigne le visiteur du Site, poursuivant ou non l'utilisation des services de la plateforme ;
- « **Compte** » ou « **Compte personnel** » : désigne l'espace créé à la demande l'Utilisateur sur la plateforme gratuitement lui permettant d'utiliser les Services de la plateforme et ayant accès par son identifiant et son mot de passe. Pour utiliser la plateforme, l'Artisan et le Client doivent créer chacun leur compte personnel.

- « **Artisan** » ou « **Artisan professionnel** » : désigne tout professionnel ayant la pleine capacité juridique, majeure (18ans et non mineur émancipé), dûment immatriculée en France au registre du commerce et des sociétés et/ou au registre des métiers et de l'artisanat, exerçant de façon régulière et licite une activité dans le domaine du bâtiment et respectant les dispositions légales propres à son activité et notamment du Code la construction et de l'habitation et ayant créé sur la plateforme un compte en tant que professionnel et est missionné par un Client pour un Projet de chantier ;
- « **Projet** » ou « **Projet de chantier** » : désigne des travaux de construction et/ou de démolition commandés par un Client auprès d'un Artisan et détaillés au devis et validé par le Client et exécuté par l'Artisan. **Les présentes CGP n'ont pas vocation à remplacer, ni substituer, ni annuler les CGP que l'Artisan doit remettre aux Clients et régissant les modalités du Chantier conformément aux dispositions légales.** Il appartient à l'artisan d'adapter ses CGP du fait de l'usage de la plateforme de BATI GARANTI comme mode de suivi de chantier et de moyens de paiement.
- « **Devis** » : désigne le document fourni par l'Artisan faisant suite à une demande de travaux et détaillant les services proposés par l'artisan et le prix du bien ou du service. Ce devis est préparé uniquement par l'Artisan qui en obtient par ses propres moyens la signature auprès du Client, BATI GARANTI propose uniquement un service de téléchargement du devis et une validation par une case qui ne se substitue pas à la signature du Client. BATI GARANTI décline toute responsabilité en cas de devis non conforme aux dispositions légales ;
- « **Prix** » : désigne le montant indiqué au devis transmis par l'Artisan et accepté par le Client pour le Projet ;
- « **Fonds** » : désignent les montants payés par le Client en contrepartie d'un Projet ;
- « **Accord de paiement** » : désigne l'autorisation donnée par le Client pour le décaissement du prix payé et **séquestré sur le compte bancaire de la Banque** en faveur de l'Artisan ;
- « **Commission BATI GARANTI** » ou « **Commission** » : désigne les frais de services dus à BATI GARANTI en contrepartie de l'utilisation de la plateforme et qui sont à régler soit par l'Artisan ayant conclu un abonnement annuel avec la plateforme, soit par le Client si l'artisan n'a pas conclu d'abonnement annuel avec la plateforme et utilisant la plateforme à la demande du Client ;
- « **Abonnement** » : désigne une souscription sur une période donnée par l'Artisan sur la plateforme BATI GARANTI pour l'utiliser régulièrement pour le paiement de ces Projets de Chantier ;
- « **Banque** » : désigne l'établissement bancaire disposant des agréments ACPR et remplissant donc toutes les conditions requises dont la protection des paiements envoyés par le Client et reçus par l'Artisan. La plateforme BATI GARANTI est associée à l'établissement pour proposer le service **de solution de paiement intégré** sur le Site et avec qui la Société a conclu un contrat de services de paiement spécifique à son activité ;

- « **Séquestre** » : désigne le compte séquestre géré par la Banque, sur lequel le montant du prix dû à l'Artisan par le Client en contrepartie du Projet est conservé selon le process détaillé ci-après ;
- « **FAQ** » : désigne une foire aux questions propres au fonctionnement de la plateforme et des présentes conditions générales, il ne s'agit pas de questions/réponses sur des sujets juridiques propres au bâtiment ni aux conditions générales de la Banque et de l'Artisan ;
- « **Communication** » : désigne la communication par échange de mails, de messages privés entre les Clients et BATI GARANTI via la messagerie du Site ;
- « **Messagerie** » ou « **Messagerie privée** » : désignent le service de messagerie disponible sur la plateforme et permettant à l'Artisan et au Client d'échanger entre eux et au Client d'échanger avec BATI GARANTI ;
- « **Notification** » : désigne une alerte donnée par mail et via la messagerie par BATI GARANTI informant le Client d'une activité sur son compte ;
- « **Données à caractère personnel** » ou « **DCP** » : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable selon la Réglementation informatique et libertés;
- « **Droit de Propriété Intellectuelle** » : tout droit portant sur un brevet, une demande de brevet, une marque, un dessin et/ou modèle, tout droit d'auteur, droit de prévenir l'extraction non autorisée d'un recueil de données, savoir-faire et tout autre droit de propriété intellectuelle reconnu par la législation applicable.
- « **Règlementation informatique et libertés** » : ensemble des dispositions issues de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés » (la « LIL ») et du Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 du 27 avril 2016 (dit « RGPD »);
- « **Politique de confidentialité** » : désigne le [LIEN] qui définit la manière dont BATI GARANTI collecte, utilise, traite et stocke et transfère les données à caractère personnel ;

Objet des conditions générales – Champ d'application - Acceptation – Informations précontractuelles

Les présentes CGP régissent les relations contractuelles entre BATI GARANTI et les Clients dans le cadre de l'utilisation de la plateforme en France métropolitaine.

Il ne s'agit pas des CGP appliquées par la Banque, ni des CGP de l'Artisan, BATI GARANTI ne se substitue pas à leurs obligations contractuelles. L'Artisan est seul responsable de fournir aux Clients ses propres CGP conformes notamment au Code de la consommation et au Code de la construction et de l'habitation.

Les Clients auront connaissance des CGP de l'Artisan par remise après ses propres moyens, par l'Artisan.

En acceptant les services de la plateforme, le Client accepte **le contrat de service signé avec la Banque et lequel demeure disponible par simple demande par mail.**

La Plateforme est destinée aux Artisans professionnels et aux Clients privés âgés d'au moins 18 ans et pleinement capable. S'il s'agit d'un parent ou du tuteur d'une personne ayant moins de 18 ans, le Client peut constituer un compte et accepter les présentes CGP au nom du mineur et le Client inscrit assume l'entière responsabilité de l'utilisation de la plateforme et reconnaît que la plateforme est destinée aux personnes âgées de 18 ans au moins.

L'acceptation sans réserve des CGP par le Client dans sa version en vigueur au jour de la création de son compte et de l'utilisation des services est un préalable nécessaire à la conclusion des présentes.

En acceptant ces CGP, le Client est averti qu'il ne s'agit pas des CGP régissant les modalités du Projet de Chantier accepté auprès de l'Artisan.

Le Client reconnaît avoir la pleine capacité requise pour contracter les services proposés sur le Site.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des CGP, les avoir lues, comprises et acceptées en cochant la case prévue à cet effet lors de la création de son compte ainsi que **le contrat de service signé par BATI GARANTI** et de la politique de confidentialité *[LIEN]*.

Pour une meilleure prise de connaissance des CGP, le Client pourra s'il le souhaite télécharger les présentes conditions générales en version pdf depuis la plateforme.

Par ailleurs, le Client reconnaît, avoir eu communication, préalablement à l'utilisation de la plateforme, d'une manière lisible et compréhensible conformément à l'article L221-11 du Code de la consommation, des CGP et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L111-1 à L111-7 et L221-5 du Code de la consommation, et en particulier :

- Les caractéristiques essentielles des Services proposés par la Société sur la plateforme ;
- Le prix des Services et des frais annexes ;
- En l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel la plateforme s'engage à fournir le Service ;
- Les informations relatives à l'identité de la Société, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques *[LIEN vers mentions légales]* et à ses activités ;
- Les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- Les fonctionnalités **le cas échéant** du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- La possibilité de recourir à une médiation de la consommation en cas de litige ;
- Les informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation), aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes ;
- Lorsque le droit de rétractation ne peut être exercé en application de l'article L. 221-28, l'information selon laquelle le consommateur ne bénéficie pas de ce droit ou, le cas échéant, les circonstances dans lesquelles le consommateur perd son droit de rétractation ;

Modification des CGP

La Société se réserve le droit de modifier les CGP en raison d'une évolution législative, réglementaire, jurisprudentielle, technique ou liée à son activité. En tout état de cause, la version applicable au Client reste celle en vigueur sur la plateforme à la date de la création du Projet.

En cas de modification des CGP, le Société s'engage à informer les Utilisateurs et/ou les Clients des modifications apportées soit (i) par courrier électronique, soit (ii) par le biais d'une mention spéciale affichée sur la plateforme au moins 15 jours avant l'entrée en vigueur des nouvelles CGP.

Les CGP modifiées doivent être acceptées, de façon expresse, pour enregistrer un nouveau Projet.

TITRE II. SERVICES DE LA PLATEFORME BG

Services proposés par BATI GARANTI via la plateforme

BATI GARANTI permet à des Clients consommateurs ou non professionnels de valider un devis pour un Projet de chantier auprès d'un Artisan, de suivre le Projet au fur et à mesure de son avancement et de payer l'Artisan en ligne sur la plateforme proposant une solution de paiement intégrée.

L'Artisan demeure cependant seul responsable des modalités de signature du devis et de ses conditions générales. BATI GARANTI décline toute responsabilité quant à l'obtention en bonne et due forme de la signature du Client **dès lors qu'il en a reçu l'information par le biais des présentes conditions générales.**

Cela comprend :

- Service pour ouvrir un compte [LIEN]
- Service de suivi de Projet [LIEN]
- Service de solution de paiement intégré adossée à la Banque [LIEN]
- Service de protection contractuelle des paiements [LIEN]

Ce que n'est pas BATI GARANTI :

Les Services proposés par BATI GARANTI via la plateforme excluent :

- Toute implication dans les informations précontractuelles fournies par l'Artisan professionnel au Client ;
- Toute implication dans les négociations et dans la signature et encore dans l'exécution du Projet ;

BATI GARANTI n'est pas :

- Partenaire de l'Artisan professionnel, n'est pas maître d'œuvre, ni maître de l'ouvrage ;
- N'est pas la Banque ni une caisse de dépôt et de consignation ;
- **N'est pas un service de paiement ;**
- N'est pas une assurance et ne présente aucune garantie quelconque de la bonne exécution du Projet ;
- N'est pas une protection juridique ;
- N'a aucun rôle en tant que négociateur, médiateur, ni arbitre en cas de litige entre l'Artisan professionnel et le Client ;

TITRE III. INTERDICTION DE DETOURNEMENTS DE LA PLATEFORME

La plateforme ne doit pas être détournée par le Client, ni par l'Artisan pour des paiements d'activités illégales et ou autres types d'activités ne correspondant pas à un Projet de Chantier.

Dans l'usage de la plateforme, le Client NE DOIT PAS et sans que cela soit exhaustif :

- Utiliser la plateforme s'il a moins de 18 ans ou s'il est mineur émancipé ;
- S'il ne justifie pas de toutes ses capacités juridiques pour valider un devis ;
- S'il est interdit bancaire ;

- Utiliser la plateforme pour un Projet ne pouvant s'exécuter en France métropolitaine ;
- Utiliser la plateforme depuis un compte bancaire n'utilisant pas la devise euro ;

- Enfreindre les présentes CGP ;
- Enfreindre une loi, une ordonnance ou une réglementation quelle qu'elle soit (*par exemple, celles régissant les services financiers, la protection des consommateurs, la concurrence déloyale, la non-discrimination, la publicité mensongère ou le contenu public publié par les utilisateurs en ligne sur les sites d'hébergement*) ;
- Utiliser la plateforme d'une manière qui présente un risque de non-conformité pour BATI GARANTI au regard de ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre le financement d'activités terroristes ou de toute autre obligation légale similaire **et pouvant être imposée par la Banque** ;

- Détourner l'usage de la plateforme pour envoyer de l'argent pour des biens illicites ;
- Envoyer de l'argent semblant frauduleux pour la Banque et/ou pour BATI GARANTI ;

- Agir de manière diffamatoire, calomnieuse, menaçante ou harcelante
- Fournir des informations fausses, inexacts ou trompeuses ;

- Abuser de procédures en tentant d'obtenir des gains par l'Artisan, la Banque et la plateforme ;
- User la plateforme à des fins d'organiser son insolvabilité pour échapper à d'autres obligations ;
- Ne pas abuser de l'usage de votre compte bancaire et de vos systèmes de cartes de paiement ;

De plus, le Client NE DOIT PAS entraver le bon fonctionnement de la plateforme ainsi NE DOIT PAS :

- Entreprendre ou tenter d'entreprendre toute autre action susceptible d'interférer avec le fonctionnement normal de la plateforme ou des activités exécutées dans le cadre des services BATI GARANTI ou autre, conformément aux termes des présentes CGP ;

- Entreprendre toute action imposant une charge déraisonnable ou disproportionnée sur les sites, logiciels et systèmes ;

- Introduire des virus, chevaux de Troie, logiciels malveillants, vers ou tout autre programme informatique susceptibles d'endommager, d'entraver, de corrompre, d'utiliser de manière abusive, d'interférer de manière préjudiciable, d'intercepter ou d'exproprier subrepticement un système, des données, des informations ou des services BATI GARANTI, ou obtenir un accès non autorisé à un système, des données, des informations quels qu'ils soient ou aux services BATI GARANTI ;

- Utiliser un proxy anonymiseur, un robot, une araignée, d'autres appareils automatiques ou procédés manuels pour surveiller ou copier nos sites sans notre autorisation écrite préalable, ou utiliser un appareil, un logiciel ou une routine de quelque nature que ce soit pour contourner nos en-têtes d'exclusion des robots ;
- Interférer avec ou perturber la plateforme, les logiciels, les gérés par BATI GARANTI ou en son nom, un service BATI GARANTI quel qu'il soit ou l'utilisation d'un service BATI GARANTI par d'autres utilisateurs, ou tenter de le faire ;
- Prendre toute mesure susceptible de faire perdre un service quelconque des fournisseurs de services internet, de traitement des paiements **par la Banque**, ou d'autres fournisseurs ou prestataires de services ;
- Utiliser les services **de la Banque et/ou de** BATI GARANTI pour tester des comportements de cartes de crédit ;
- Contourner toute règle ou décision **de la Banque et/ou de** BATI GARANTI concernant votre compte BATI GARANTI, telle que des suspensions temporaires ou indéterminées ou d'autres suspensions, limites ou restrictions, notamment entreprendre les actions suivantes : ouvrir un nouveau compte BATI GARANTI ou des comptes supplémentaires en utilisant des informations qui n'appartient pas au Client (par exemple, nom, adresse postale, adresse email, etc.) ou en utilisant le compte BATI GARANTI d'un tiers ;

Dans son attitude, le Client DOIT S'ABSTENIR :

- Harceler et/ou menacer les employés, les Artisans ;
- Abuser de la procédure de protection des paiements en refusant systématiquement les accords de paiement de l'Artisan ;
- Abuser des réclamations auprès de BATI GARANTI ;
- Copier, reproduire, communiquer à un tiers quel qu'il soit, altérer, modifier, créer des œuvres dérivées, afficher publiquement tout contenu de la plateforme BATI GARANTI sans son consentement écrit ou celui de tout tiers concerné ;
- Communiquer les mots de passe du compte à un tiers ou utiliser ceux d'autres utilisateurs. BATI GARANTI décline toute responsabilité quant aux pertes que le Client pourrait subir, notamment l'utilisation de son compte par toute personne autre que lui, résultant d'une mauvaise utilisation des mots de passe ;

Le Client reconnaît que le fait d'entreprendre ces actions susmentionnées restreint l'accès et/ou l'utilisation sécurisé(e) du compte du Client et de la plateforme en général, et le cas échéant ceux des autres utilisateurs BATI GARANTI.

En cas d'utilisation par le Client de la plateforme dans les conditions susvisées, BATI GARANTI **pourra directement ou à la demande de la Banque** être amené à appliquer des mesures de suspension, restrictions, limitations voire de clôture du compte dans les conditions détaillées ci après.

TITRE IV. UTILISATION DE LA PLATEFORME - OUVERTURE & FERMETURE D'UN COMPTE BATI

GARANTI

Comment utiliser la plateforme ?

Pour utiliser la plateforme, le Client a besoin d'un ordinateur, d'un smartphone, ou d'une tablette tactile, et d'une connexion internet.

Le Client utilise la plateforme pour régler au fur et à mesure de l'avancement d'un Projet auprès d'un Artisan, il aura donc besoin de moyens de paiement : un compte bancaire et/ou d'une carte bancaire.

Création du compte utilisateur

L'Utilisateur du Site doit créer un compte gratuitement pour utiliser les services de la plateforme en ce cas, l'utilisateur doit avoir la pleine capacité juridique et être majeure et suivre la procédure d'inscription de la plateforme.

La plateforme BATI GARANTI ne peut pas s'utiliser sans la création d'un compte Utilisateur.

Dans le cadre de l'ouverture d'un compte, l'Utilisateur doit informer :

- Son statut : Particulier
- Nom
- Prénom
- Adresse personnelle
- Adresse mail qui permettra de valider l'inscription et qui servira de connexion au compte
- IBAN
- BIC
- Code unique
- Déclare avoir pris connaissance des CGP avant de créer son compte et avant d'utiliser les Services ;
- Accepter la Politique de confidentialités et les présentes conditions de la plateforme ;
- Accepter les conditions générales de la Banque ;

L'Utilisateur reçoit ensuite un mail avec le mot de passe de son compte généré automatiquement - qu'il pourra ensuite modifier dans les paramètres de son compte - et pour confirmer son inscription

Utilisation sécurisée du compte

BATI GARANTI met en place tous les outils techniques pour sécurisés la plateforme et les services mis en place **et notamment en proposant un service de solution de paiement intégrée par la Banque qui veille aux paiements effectués et veille eux exigences légales en la matière.**

BATI GARANTI conseille également au Client de :

- **Mot de passe généré par le système à l'ouverture du compte**
- **Modification libre via le paramètre du compte par un mot de passe**
- **Modification du mot de passe confirmée par mail l'invitant à vérifier les changements enregistrés sur son compte**
- Conserver en lieu sûr les identifiants et mot de passe
- Ne pas autoriser un tiers d'utiliser les identifiants et mot de passe
- Ne pas divulguer les identifiants et mot de passe
- Saisir discrètement les identifiants et mot de passe
- Se déconnecter de la plateforme lorsqu'elle n'est plus utilisée
- Ne pas enregistrer ni stocker les identifiants et mots de passe sur le dispositif d'accès
- Mettre à jour ses données personnelles sur son compte personnel afin de s'assurer de recevoir les informations de BATI GARANTI
- Sécuriser l'appareil utilisé pour accéder à la plateforme

Paramètres du compte

L'utilisateur pourra paramétrer son compte après son ouverture en accédant via l'onglet « Mon Compte » puis sous-onglet paramètres.

L'utilisateur pourra modifier les informations personnelles indiquées lors de la création du compte et sous réserve que ces informations demeurent authentiques. L'utilisateur peut modifier son mot de passe, accéder au service assistance pour poser des questions à BATI GARANTI.

Pour toutes modifications, l'utilisateur reçoit un mail de notification contenant un lien de confirmation la demande de modification.

L'utilisateur peut solliciter la suppression de son compte dans le service de paramètre du compte conformément aux modalités indiquées ci-dessous.

Modalités de suspension du compte

Le Client ne peut suspendre son compte mais peut seulement en demander sa clôture dans les conditions prévues ci-après.

BATI GARANTI peut dans certaines circonstances décider de suspendre temporairement le compte du Client et l'usage de la plateforme.

Les fonds payés sur le compte Séquestre est « en attente », la situation du compte est arrêtée à la date de la suspension et le Client ne peut plus y avoir accès, ni utiliser la messagerie interne. Il recevra seulement des mails de BATI GARANTI.

BATI GARANTI avertit sans délai l'Artisan qui peut décider de suspendre ou non son Projet, BATI GARANTI n'intervient pas dans cette décision mais informe l'Artisan de sa décision. Le Client aura connaissance du motif de la suspension et pourra informer s'il le souhaite l'Artisan.

BATI GARANTI procède à cette mesure lorsqu'elle a des raisons de croire que le Client, **et sans que la liste ne soit exhaustive** :

- Enfreint des dispositions légales, réglementaires et une règle d'ordre public ;
- Enfreint les présentes conditions générales ;
- Enfreint les conditions générales de la Banque ;
- Commet une fraude de son compte (usurpation par exemple) ;
- Commet un détournement pour usage illicite de la plateforme et notamment en lien avec les actions visées ci-dessus ;
- Commet une fraude par la Banque ;
- Suspension ou refus des paiements par la Banque ;
- Risque d'opposition au paiement ;

La simple demande par la Banque suffit à BATI GARANTI pour procéder à la suspension du compte sans délai.

BATI GARANTI suspend aussi le compte si elle a des raisons de croire que le compte a été détourné par un tiers et a de fortes suspicions dans le cadre des mesures d'authentification du titulaire du compte.

Durant la suspension, BATI GARANTI et/ou la Banque procède à toutes les vérifications et mesures utiles. A l'issue de cette période, BATI GARANTI lève la suspension ou décide de clôturer le compte du Client si les causes sont confirmées.

Les conséquences de la suspension du compte voire de sa clôture sur le Projet et l'Artisan ne sauront engagés la responsabilité de BATI GARANTI qui a pour responsabilité de s'assurer du bon usage de sa plateforme et du respect des dispositions légales.

Suppression du compte personnel par l'Utilisateur

Le Client ne peut clôturer son compte avant la fin du Projet de chantier et avant le paiement intégral de l'Artisan. En cas de demande clôture du compte en cours de chantier, BATI GARANTI informe le Client que sa demande sera reportée à la fin du Projet.

Lorsque le Client demande la clôture de son compte via le paramètre de son compte en suivant le processus prévu sous l'onglet « supprimer mon compte », il devra y indiquer le motif et rappeler son mot de passe, le même que pour l'ouverture de son compte personnel afin de renforcer la sécurité du compte.

BATI GARANTI l'informe deux mois avant la fermeture définitive du compte.

Restrictions, limitations ou suppression du compte personnel par BATI GARANTI

BATI GARANTI peut décider de restreindre, limiter ou clôturer un compte en cas de manquements de la part du Client comme décrit au *[titre interdiction de détournements]*.

Ces décisions peuvent reposer aussi **sur** des critères confidentiels essentiels à la gestion des risques de BATI GARANTI, des Utilisateurs, des tiers. La réglementation peut aussi contraindre BATI GARANTI à prendre l'une de ces mesures sans que BATI GARANTI soit dans l'obligation de justifier du motif.

BATI GARANTI informe le Client de la mesure prise sur le compte au préalable en adressant un mail et sauf à devoir garder la confidentialité des mesures prises et imposées, BATI GARANTI précise les motifs des mesures prises auprès du Client par mail et par notification **30 jours avant la suppression totale sauf si une réglementation lui impose de conserver la confidentialité ou à la demande expresse de la Banque.**

Lorsque le compte est clôturé, les présentes Conditions Générales sont immédiatement résiliées mais demeurent le temps de la clôture effective du compte et si une instruction nécessaire en cours implique de maintenir le compte ouvert, les accès seront cependant restreints pour le Client.

Le Client n'a plus accès à son compte et ne peut plus utiliser les services de la plateforme et pourrait être empêché de créer un nouveau compte si la clôture résulte de ses manquements.

En cas de contestation, l'Utilisateur peut adresser une réclamation à BATI GARANTI via le formulaire prévu à cet effet *[En cours]*.

Les données personnelles pourront être conservées selon une durée déterminée par la politique de confidentialité *[LIEN]*.

TITRE V. SUIVI DE PROJET SUR LA PLATEFORME

Les modalités décrites ci-dessous concernent le Client qui a créé un compte et qui souhaite ajouter un Projet de Chantier sur la plateforme.

Création d'un nouveau Projet par le Client – Attribution d'un numéro d'identification

Le Client qui a créé un compte sur la plateforme aura accès au service « Créer un nouveau projet » lui permettant d'informer :

- Du Nom du Projet
 - o Statut mentionné : « Dossier en cours de création »
 - o Un numéro unique est rattaché au Projet en cours de création
- Du Code commercial
- La description du projet
- Puis cliquer sur « annuler » le projet ou « créer le projet » pour confirmer son enregistrement ;
- Le nom de l'Artisan associé à ce projet
 - o Via la barre de tâches pour rechercher sur la plateforme si l'Artisan est déjà inscrit sur la plateforme ;
 - o En le créant manuellement si l'Artisan n'est pas inscrit sur la plateforme en indiquant l'email de l'Artisan afin que celui-ci crée son compte sur la plateforme afin d'être associé au Projet conformément aux conditions générales applicables *[LIEN vers CGP applicables à l'artisan]*
 - L'Artisan a un **déla**i de **28 jours** pour s'inscrire
 - Statut mentionné « En attente d'inscription » en attendant l'inscription
 - Dès l'Artisan est inscrit, son nom figurera dans le Projet automatiquement
 - L'Artisan recevra au maximum 3 relances par mail pour s'inscrire sur la plateforme afin de pouvoir l'utiliser, à défaut d'inscription au bout de 3 relances, le Client sera informé par mail du refus de l'Artisan et de la suppression du Projet créé sur la plateforme dans un **déla**i de **28 jours**. Un rappel de la suppression sera adressé au Client et à l'Artisan 15 jours avant la suppression effective du Projet. **Le Projet sera supprimé à J+58 de la date de création du projet.**

Demande d'association	J
Relances x3	J+ 6 jours J + 15 jours J + 25 jours
Refus express ou tacite de l'Artisan	J + 28 jours
Rappel suppression Projet Artisan et Client	J + 43 jours
Suppression effective du Projet de la plateforme	J+ 58 jours

Une fois le Projet créé avec l'ensemble des informations nécessaires à l'utilisation de la plateforme, le Projet ne peut pas être supprimé par le Client ni par l'Artisan.

Suivi du Projet de chantier

Le Client a ensuite accès à l'ensemble des Projets sur son compte personnel sous l'onglet « Retrouve tous tes projets » indiquant :

- Les Projets en cours avec l'Artisan associé ;
- Les Projets terminés et réglés intégralement.

Pour les projets en cours, le Client aura d'abord à un récapitulatif du projet et en cliquant sur le projet, le Client a accès au détail du Projet :

- Historique du projet ;
- Montant restant dû ;
- Demande de paiements de l'Artisan ;
- Montants réglés ;

Devis de l'Artisan

Conformément aux dispositions légales, l'Artisan doit établir un devis, en langue française, détaillant le Projet demandé par le Client. **Le devis est remis par tous moyens avec ses propres conditions générales avant la signature du devis par l'Artisan et est téléversé sur la plateforme par l'auteur du Projet.**

Le Client peut télécharger directement le devis remis en mains propres par l'Artisan lorsqu'il ne l'a pas téléchargé sur la plateforme ou si l'Artisan n'est pas encore inscrit sur la plateforme.

Le devis apparaît en « Devis en attente de validation par le Client » et le Client peut ensuite télécharger le devis pour en prendre connaissance. La signature du Devis conformément aux dispositions légales devra intervenir selon les modalités prévues par l'Artisan.

La plateforme offre deux solutions de validation du devis :

- i) Le Client peut signer le devis à la main puis le télécharger sur la plateforme, l'Artisan se charge de récupérer le devis original signé afin d'authentifier le signataire. Le Client et l'Artisan reconnaissant qu'une signature manuscrite scannée ne suffit pas à authentifier le signataire. BATI GARANTI décline toutes responsabilités quant aux modalités de signature du devis et des conditions générales de l'Artisan.
- ii) L'Artisan peut télécharger son devis en ligne, le Client reçoit une notification par mail et sur son compte personnel, et peut prendre connaissance du devis dans son espace personnel ou le Client peut aussi être à l'initiative de l'ajout du devis sur la plateforme.

Le devis est indiqué sous le statut « en attente de validation ».

Le Client peut accepter ou refuser le devis en cliquant directement sur la plateforme sur les cases prévues à cet effet « accepter le projet » dans un délai de 15 jours après son ajout sur la plateforme **ou décliner le devis en refusant une demande d'association faite par l'Artisan.**

L'Artisan et le Client reçoivent ensuite une notification par mail confirmant l'acceptation ou le refus du devis.

BATI GARANTI permet uniquement une validation sur la plateforme donnant l'accès à l'utilisation du service proposé le Client et l'Artisan.

La validation du devis par une case à cocher ne se substitue cependant pas à la signature en bonne et due forme et dont seul l'Artisan est responsable. BATI GARANTI ne vérifie pas si le devis téléchargé a été signé et décline toute responsabilité si un Projet démarre sans devis ni conditions générales de l'Artisan signés par le Client.

En cas d'acceptation du devis via la plateforme, le Client et l'Artisan reçoivent une validation par mail et le Projet peut démarrer selon les modalités prévues par le devis et conformément aux dispositions légales que l'Artisan s'engage de respecter.

L'acceptation du devis selon les modalités mises en place par l'Artisan vaut contrat de vente entre le Client et l'Artisan.

Le devis apparaît en « dossier validé » sur la plateforme. Le Client et l'Artisan reçoivent une confirmation par mail du dossier validé et le Client procède au règlement de la prestation sur le compte Séquestre.

Le Client reconnaît et accepte expressément que BATI GARANTI n'est pas responsable de l'absence des mentions obligatoires devant figurer au devis et/ou aux conditions générales de l'Artisan.

En cas de refus express du devis ou en cas de devis demeuré en statut « en attente » durant un délai de 20 jours sur la plateforme, et même si le devis téléchargé est signé, et en dépit des relances par notifications auprès du Client demeurées sans réponse, le Projet avec l'Artisan est supprimé de la plateforme.

La durée susmentionnée correspond à la durée pour valider le devis sur la plateforme, cette durée n'a pas vocation à remettre en cause ni à remplacer la durée de validité du devis mentionnée par l'Artisan sur le devis.

BATI GARANTI avertit le Client de la suppression définitive du Projet en l'absence de validation, par mail et via la messagerie 5 jours avant la suppression. L'Artisan en est informé en parallèle. Le Client pourra le réenregistrer une seconde fois sous réserve d'avoir échangé avec l'Artisan sur le premier devis envoyé.

Le Client ou l'Artisan devront recommander la procédure de création de Projet s'ils souhaitent poursuivre le Projet via la plateforme.

Clôture du Projet

Lorsqu'un paiement est effectué, le montant payé est décompté du montant global du dossier.

Une fois que tous les fonds sont débloqués, le dossier passe en statut « Terminé » sur la plateforme.

L'Artisan et le Client sont notifiés par mail et conservent un accès uniquement à l'historique de ce dossier via leur compte personnel respectif.

TITRE VI. SERVICE DE SOLUTION DE PAIEMENT INTEGRE DU PROJET ADOSSE A LA BANQUE

Le paiement d'un Projet de Chantier doit respecter les dispositions légales et notamment les modalités spécifiques du Code de la construction et de l'habitation dont l'Artisan est seul garant conformément à ses propres conditions générales.

Conformément aux dispositions en matière de blanchiment d'argent, les paiements pourront aussi être limités en attendant la procédure de vérification effectuée par la Banque.

BATI GARANTI décline toutes responsabilités quant aux obligations et impératifs légaux s'imposant à l'Artisan et à la Banque.

Service sécurisé par l'intermédiaire d'une solution de paiement intégrée

BATI GARANTI a conclu **un contrat de services** avec la Banque pour traiter les paiements effectués sur la plateforme et stocker les informations relatives aux cartes de crédit, cartes de débit et tout autre mode de paiement si nécessaire.

En utilisant la plateforme, le Client conclut directement un contrat avec la Banque et accepte ses conditions générales et il leur sera demandé de confirmer leur accord lors de la création de leur compte.

Système SSL

Les paiements sont réalisés sur un compte détenu par la Banque à laquelle la plateforme est adossée cela permet de mettre en place toutes les modalités de sécurité pour les paiements *[lien rediriger vers le contrat signé]*

Engagement d'utiliser le service jusqu'à la fin du Projet

En utilisant la plateforme BATI GARANTI, le Client s'engage à effectuer l'intégralité des paiements auprès de l'Artisan via la plateforme et accepte que le montant du prix payé soit séquestré durant l'avancement du Projet de Chantier et jusqu'à accord de paiement dûment validé par le Client.

Les Artisans doivent quant à eux se conformer aux conditions générales [LIEN].

Restriction du Service

Le service de solution de paiement intégrée adossé à la Banque est exclusivement réservé i) aux paiements des commissions si réglées par le Client selon les modalités prévues, ii) aux paiements des abonnements par l'Artisan, iii) aux paiements des Projets du Client ayant créé un compte personnel, auprès des Artisans. Le Client ne peut payer d'autres services auprès d'autres tiers ayant un autre objet que le paiement du Projet auprès de l'Artisan concerné *[[titre interdiction de détournements]*.

Vérification des paiements

Le montant du prix payé par le Client sur la plateforme est détenu par la Banque et sera attribué directement à un Projet créé dans le compte personnel et apparaît en « Versement des fonds reçus » dès validation par BATI GARANTI des fonds réceptionnés.

En utilisant le paiement du prix via la plateforme, le Client accepte **le contrat de service et les conditions générales** de la Banque.

En raison du montant pouvant être dû pour un Projet, la Banque peut être amené à engager des mesures de vérifications pouvant retarder la réception du paiement sur la plateforme et le traitement du versement auprès de l'Artisan.

La vérification permet de vérifier l'origine des fonds et éviter des paiements considérés à haut risque par la Banque notamment si elle soupçonne de se livrer à des pratiques potentiellement frauduleuses et suspectes.

En cas de doute, la Banque pourra appliquer ses mesures et décider de refuser le paiement provenant de Client estimé douteux et en informe sans délai BATI GARANTI qui applique les mesures propres à la suspension du compte.

Cette procédure est indépendante de BATI GARANTI qui ne pourrait lui être reproché. BATI GARANTI avertira le Client par mail et par notification sur son compte personnel en cas de vérification par la Banque.

Devise pour les paiements

Les paiements entre le Client et l'Artisan ne pourront s'effectuer qu'en Euro et incluent la TVA applicable. Il appartient au Client de procéder à la conversion avant paiement.

Taxes

Il incombe à l'Artisan de déterminer quelles taxes, le cas échéant, s'appliquent aux paiements demandés au Client. BATI GARANTI n'est en aucun cas chargé de déterminer les taxes applicables au Projet, ni de calculer, collecter, déclarer ou verser les taxes associées à un Projet.

Instruction de paiement et Séquestre des fonds

Au fur et à mesure de l'avancement du Projet et conformément aux dispositions du Code de la construction et de l'habitation que l'Artisan s'engage à respecter un calendrier de paiements, l'Artisan sollicitera des paiements au fur et à mesure de l'avancement du Projet.

L'Artisan accède à son compte personnel par le biais de son identifiant et son mot de passe pour permettre de s'authentifier et ajoute dans le Projet concerné :

- le montant dû par le Client,
- la demande de paiement en précisant l'objet (achats de matériaux, évolution de travaux, etc) et le cas échéant produit le justificatif de la demande de paiement notamment s'il s'agit de matériel acheté pour le Projet.

La demande sera enregistrée et indiquée « **En attente** ».

L'instruction de paiement ne peut être annulée par l'Artisan.

Le Client reçoit l'instruction de paiement demandé par l'Artisan par notification sur son compte personnel et par mail.

La Banque reçoit les fonds du Client pour le compte de l'Artisan et conserve ces fonds sous Séquestre jusqu'à réception de l'accord de paiement du Client conformément aux dispositifs de protection des paiements ci-dessous.

Durant ce délai, le statut « **En cours** » est indiqué et passe en « **Validé** » dès le virement est adressé.

BATI GARANTI peut assister le Client dans les modalités de paiement du prix, mais il incombe au Client de fournir les coordonnées exactes de cartes de crédit, des cartes de débit et de tout autre mode de paiement proposé sur la plateforme.

BATI GARANTI décline toutes responsabilités concernant les informations fournies par le Client et décline toutes responsabilités quant aux moyens de paiement et au compte débité par le Client.

TITRE VII. SERVICE DE PROTECTION DES PAIEMENTS

La protection des paiements permet aux Clients de récupérer le montant du prix Séquestré associé à un Projet s'ils estiment que l'Artisan a commis un manquement dans l'exécution du Projet.

En contrepartie, l'Artisan bénéficie d'une protection d'obtenir le paiement de son Projet au fur et à mesure conformément aux modalités prévues aux conditions générales [LIEN].

Pour bénéficier de cette protection, le Client doit respecter une procédure détaillée ci-dessous.

Objet – Champ d'application de la protection

Le prix payé par le Client bénéficie d'un service de protection des paiements, le montant payé par le Client est conservé sur un compte Séquestre détenu par la Banque jusqu'à réception de l'accord de paiement du Client.

BATI GARANTI versera le montant Séquestré à l'Artisan dans un délai de 72 heures à réception de la validation de l'accord de paiement conformément aux modalités prévues ci-après.

Dépôt des fonds par le Client

Dès validation du devis sur la plateforme par le Client par n'importe quel moyen comme vu ci-dessus, le Client verse la globalité des fonds convenu au devis sous un délai de 30 jours sur le compte Séquestré.

Le Client accepte et reconnaît que les fonds ne lui seront pas disponibles jusqu'à l'issue du Projet et du paiement intégral du Projet. Le Client reconnaît que le versement des fonds sur la plateforme ne remet pas en cause les modalités de paiement d'un Projet eu égard aux dispositions applicables au Code de la construction et de l'habitation.

A défaut de **versement** total des fonds dans le délai susvisé, et sans réponse du Client après envoi de mails et notifications, le Projet sera clôturé sur la plateforme.

Opposition ou annulation de paiement

Le Client est seul responsable des annulations, oppositions bancaires, réclamations, frais, amendes et autres responsabilités en cas de manquements lors d'un paiement.

BATI GARANTI se réserve le droit de facturer des commissions pouvant résulter d'une opposition ou annulation de paiement. BATI GARANTI pourra clôturer le compte du Client en informant par mail et par messagerie privée le Client et l'Artisan en cas d'incidents de paiement répétés **conformément aux modalités prévues aux présentes conditions générales.**

L'Artisan fera son affaire personnelle de la poursuite ou non du Projet et le Client en sera responsable et ne pourra nullement engager la responsabilité de BATI GARANTI en cas de défaut de paiement du Projet.

Demande de versement des fonds par l'Artisan

- Procédure en cas d'accord de paiement signé par le Client

L'accord de paiement correspond à une demande de versement par l'Artisan d'une partie des fonds séquestrés (paiement du matériel, avancement des travaux, solde etc) par le Client sur le compte de la Banque.

L'Artisan fait une demande de paiement depuis la plateforme **en cliquant sur « Effectuer une demande de paiement » et en remplissant les champs demandés : « Motif », « Montant demandé », ajout de la facture concernée**, le Client reçoit cette demande par mail et par notification sur sa plateforme. Le Client peut valider en ligne la demande en cochant la case prévue à cet effet et avec un code de confirmation unique permettant **d'authentifier une seconde fois le Client**.

L'accord de paiement est donné par le Client dans un délai de 30 jours à compter de la demande faite par l'Artisan pour débloquer les fonds séquestrés.

En attendant le déblocage des fonds, la demande figure « En cours ».

A réception de l'accord de paiement ou en l'absence d'accord express sous 30 jours, le prix payé par le Client est versé par la Banque, sur instruction de BATI GARANTI donnée sous 72 heures dès validation de l'accord ou à l'issue du délai si accord tacite, sur le compte bancaire enregistré de l'Artisan lors de la création de son compte bancaire.

Le Client reçoit une confirmation de l'accord de paiement par mail.

La plateforme enregistre le paiement intervenu afin qu'il figure sur le suivi, l'Artisan et le Client sont informés de la mise à jour du montant restant dû par une notification par mail et par message privée, la plateforme indique « Paiement effectué ».

Récapitulatif :

Demande de paiement par l'Artisan en ligne	J + 0
Le Client valide son accord en ligne Ou Absence de toute réponse = accord tacite	J + 30 jours maximum
Accord express ou tacite : BATI GARANTI débloque les fonds auprès de l'artisan	J+ 30 jours + 72 heures

- **Procédure en cas de refus de signer l'accord de paiement par le Client**

En cas de refus express du Client dans le délai imparti de donner son accord de paiement, BATI GARANTI ne donnera pas d'instruction à la Banque de verser le prix à l'Artisan.

Le prix du Projet demeure conservé sur le compte séquestre auprès de la Banque à compter du refus durant un délai de 30 jours durant lequel le Client doit suivre une procédure stricte auprès de BATI GARANTI :

- Signaler le refus à BATI GARANTI dans un délai de 30 jours après envoi de l'accord de paiement par l'Artisan, l'Artisan recevra une notification du refus reçu. Le Client devra informer BATI GARANTI de son refus via la plateforme en sélectionnant dans une liste le motif du refus :

Motif du refus :

- Vice de consentement, tromperie lors de la signature du devis et constatée lors de l'exécution du chantier
- Non respect ou suspicion de non respect aux obligations légales ou réglementaires relatives au travail, à la protection de l'environnement, à la sécurité et la santé des personnes ou à la préservation du voisinage ;
- L'Artisan a sous-traité en contrevenant aux dispositions législatives et réglementaires relatives à la sous-traitance ;
- L'Artisan n'a pas produit les attestations d'assurance demandée ;
- L'Artisan m'informe ne pouvoir exécuter ses engagements ;
- Abandon de Chantier sans nouvelle depuis au moins 5 jours ;
- Actes frauduleux constatés ou suspectés ;
- Non respect des dispositions relatives à la confidentialité ou à la protection des données à caractère personnel et à la sécurité ;
- Retard de Chantier non justifié aggravant fortement les délais indiqués ;
- Interdiction de l'Artisan d'exercer toute profession industrielle ou commerciale ;
- Désordres constatés en cours de chantier (techniques, fonctionnels ou esthétiques) ;
- Autres

Les informations renseignées dans cette liste font l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de BATI GARANTI, pour traiter le refus de paiement du Client

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, consultez notre politique de confidentialité [LIEN].

- **En attendant les justificatifs dans les délais, la demande figure « En cours ».**
- Justifier de discussions et échanges avec l'Artisan afin de parvenir à un accord à l'amiable dans un délai de 30 jours si cela aboutit à une entente, il suffira au Client de valider en ligne son accord de paiement sans délai et BATI GARANTI appliquera les modalités susvisées. L'Artisan s'engage à se rendre disponible pour discuter avec le Client pour parvenir à une solution ;

A défaut poursuivre la procédure :

- Dans le cas contraire, le Client doit justifier auprès de BATI GARANTI avoir initié toutes mesures (*courrier de mise en demeure ; procédure contentieuse...*) pour justifier son refus de paiement dans un délai de 30 jours.
- **En cas de justification sérieuse selon appréciation de BATI GARANTI et envoyée dans le délai par le Client, le prix restant séquestré et non encore accepté sur la plateforme par le Client sera remboursé par la Banque sur le compte utilisé pour le paiement.**

Sont exclus de ce processus de remboursement :

- Les sommes déjà acceptées par le Client selon le process décrit ci-dessus et déjà versées à l'Artisan dès lors que ces sommes ne sont plus séquestrées sur le compte de la Banque ;
- Les sommes encore séquestrées, déjà acceptées par le Client et demeurant en attente d'être débloquées à l'Artisan ;

Le Client et l'Artisan poursuivront le litige en dehors de la plateforme, **le Banque ne disposera plus des fonds** et les présentes conditions générales n'auront plus vocation à s'appliquer.

- A défaut pour le Client de justifier de quelconques mesures sérieuses dans le délai de 30 jours depuis son refus, ou à défaut de justifier des mesures dans ce délai, ou encore à défaut d'accord de paiement ou de refus express, le prix sera débloqué sous 72heures à l'issue de la fin du dernier délai par la Banque sur le compte bancaire enregistré de l'Artisan lors de la création de son compte bancaire.

Récapitulatif :

Demande de paiement par l'Artisan en ligne	J + 0
Le Client donne refus express en ligne en sélectionnant un motif	J + 30 jours maximum
Actions concrètes par le Client contre l'artisan pour justifier refus	J + 60 jours maximum
Refus express et actions concrètes validées par BATI GARANTI : Remboursement des fonds restants et non acceptés au Client, Projet suspendu sur la plateforme	J+ 60 jours + 72 heures
Refus donné en dehors des délais, actions non concrètes ou non sérieuses, aucune réponse donnée : BATI GARANTI débloque les fonds pour l'artisan	J+ 60 jours + 72 heures

BATI GARANTI n'est aucunement partie à l'éventuel litige né ou à naître. Le Client est seul responsable de son choix de suspendre l'inexécution de son obligation de paiement en vertu des dispositions du Code civil. Ce service ne remplace pas les autres modalités et garanties légales dont le Client dispose envers l'Artisan.

BATI GARANTI n'assure aucune indemnisation quelconque même en cas d'abus éventuel de la part du Client.

Le compte personnel du Client demeure ouvert avec le Projet en attendant qu'une solution soit trouvée par le Client et l'Artisan.

BATI GARANTI précise que l'accord de paiement n'est pas un PV de réception du Projet et n'a aucune valeur juridique au sens du Code la construction et de marchés publics.

Remboursement des fonds empruntés par le Client

En cas de paiement du Projet par des fonds empruntés par le Client auprès d'un établissement bancaire et sous réserve de respecter le process décrit ci-dessous, les fonds pourront être remboursés **par la Banque détentrice des fonds Séquestrés** directement à l'établissement bancaire auprès de qui le Client a souscrit un emprunt.

Le Client reconnaît parfaitement en cas de refus express de paiement de l'Artisan que les fonds ne lui seront pas restitués directement et accepte que **la Banque restitue** les fonds prêtés directement à l'établissement bancaire concerné.

BATI GARANTI décline toute responsabilité quant à la décision du Client de suspendre son obligation d'exécution envers l'Artisan et décline toute responsabilité en cas de difficultés pour recouvrer les fonds empruntés avec l'établissement bancaire afin de poursuivre le Projet.

Ce process ne s'applique pas pour des fonds empruntés dans la sphère privée (exemple : amis, famille) dont le Client est seul responsable.

Refus de paiement par BATI GARANTI

Dans le cas où le Client a donné son accord pour le paiement du prix demandé, BATI GARANTI peut refuser **de donner l'instruction de paiement** :

- Si l'objet de la demande de paiement par l'Artisan est douteux ;
- S'il y a des raisons de croire qu'une activité interdite et d'un détournement de l'objet de la plateforme [LIEN.] ;
- Si les conditions générales ne sont pas respectées par le Client et/ou par l'Artisan ;

Dans ce cas, BATI GARANTI est en droit de solliciter des informations complémentaires.

En cas de doute persistant, BATI GARANTI donne instruction à la Banque de rembourser le Client et informe le Client et l'Artisan de la clôture de leur compte respectif et de la poursuite du Projet litigieux en dehors de la plateforme conformément aux dispositions prévues aux présentes conditions générales.

TITR VIII. RETRACTION DU CLIENT AUPRES DE L'ARTISAN

Vis-à-vis de la plateforme, le Client ne peut faire appliquer son droit de rétraction en application de l'article L 221-28 du Code de la consommation et ne pourra demander le remboursement de la commission éventuellement payée par ses soins.

En revanche, cela n'empêche pas de mettre fin à un Projet avec l'Artisan sous réserve de respecter les modalités de rétractation de l'Artisan.

Si le Projet n'a pas débuté mais qu'un acompte a été payé via la plateforme, il appartiendra au Client d'informer par tous moyens BATI GARANTI de l'exercice de son droit de rétractation afin que les fonds lui soit remboursé et sous réserve des dispositions des conditions générales de l'Artisan le cas échéant.

Dès réception de l'information, BATI GARANTI adresse un mail à l'Artisan afin que celui-ci confirme que le Client a appliqué son droit de rétractation dans les délais et modalités prévues et avant le début du Projet.

Sans délai BATI GARANTI procède au remboursement des fonds conformément aux modalités décrites ci-dessus et laisse le Projet ouvert durant un délai de 30 jours. 15 jours avant la suppression du Projet, BATI GARANTI adressera un mail au Client et à l'Artisan.

TITRE IX. COMMISSIONS BATI GARANTI

Le Client est seul responsable des frais afférents à son compte bancaire, à sa carte de crédit et sa carte de débit utilisé pour le paiement du prix du Projet.

BATI GARANTI facture des frais de services pour usage de la plateforme.

Ouverture gratuite d'un compte :

L'ouverture d'un compte personnel par le Client pour utiliser la plateforme est gratuite.

Commissions dues pour le paiement du prix via la plateforme :

Artisan inscrit avec un abonnement	Artisan non inscrit sans abonnement
Lorsque l'Artisan a conclu un abonnement avec la plateforme conformément aux conditions générales prévues à cet effet [LIEN], le Client ne doit aucun frais.	Si l'Artisan n'a pas de compte BATI GARANTI et n'a conclu aucun abonnement, le Client devra payer les frais, et aucun frais ne sera demandé à l'Artisan. Le montant de la commission est forfaitaire et est à payer intégralement par le Client dès le premier dépôt des fonds par le Client sur la plateforme. Le montant de la commission est affiché, dès la création du projet et avant le dépôt des fonds, sur chacun des comptes du Client et de l'Artisan, dans le récapitulatif des montants à devoir à l'Artisan avec le prix du Projet.
0 frais pour le Client et pour l'Artisan	100€ HT par projet 0 frais pour l'Artisan

TITRE X. OBLIGATIONS RECIPROQUES

Obligations de l'Utilisateur

En utilisant la plateforme, l'Utilisateur s'engage à se conformer à toutes les lois, règles et réglementations qui lui sont applicables lors de l'utilisation de la plateforme et à utiliser le service de paiement intégré jusqu'au paiement intégral du Projet.

L'Utilisateur a accepté les conditions générales de la Banque et reconnaît que les éventuelles difficultés de paiement résultant de la Banque ou bien encore les procédures de vérifications initiées par la Banque n'engagent pas la responsabilité de BATI GARANTI.

L'Utilisateur s'engage à fournir des informations exactes lors de la création de son compte, s'il entend créer plusieurs comptes, il devra utiliser des adresses mails différentes sauf dans les cas d'interdictions rappelées ci-après et en cas de clôture du compte par BATI GARANTI.

L'Utilisateur de la plateforme reconnaît que BATI GARANTI n'est pas partie au Projet de Chantier et est seul responsable d'accepter ou non un accord de paiement, d'initier ou non des mesures à l'encontre de l'Artisan le cas échéant. L'Utilisateur s'engage à ne jamais initier une quelconque procédure contre BATI GARANTI en raison d'un problème résultant du Projet avec l'Artisan.

L'Utilisateur est seul responsable des usages abusifs, frauduleux, ou illicites qu'il pourrait faire en usant de la plateforme à d'autres fins que le paiement d'un Projet et ne pourra pas reprocher la clôture de son compte par BATI GARANTI en raison de ces agissements s'ils sont découverts par BATI GARANTI et/ou par la Banque [*titre interdiction de détournements*].

BATI GARANTI est un simple intermédiaire entre l'Utilisateur et l'Artisan. Si une faute commise par l'Utilisateur est signalée par l'Artisan, BATI GARANTI pourra apporter son assistance. BATI GARANTI coopéra avec les autorités administratives si nécessaire.

En cas de manquements, l'Utilisateur ne pourra nullement reprocher quelconque dommages ou pertes à BATI GARANTI résultant de ses propres manquements notamment dans tous problèmes pouvant résulter du paiement du prix. L'Utilisateur est seul responsable de l'annulation, opposition au prix ou tous incidents de paiement.

L'Utilisateur s'engage à prendre toutes les mesures appropriées pour protéger leurs propres données et/ou logiciels de toute contamination par virus circulant sur internet et à ne pas divulguer son identifiant et son mot de passe. Si l'Utilisateur a connaissance d'usage de son espace par un tiers sans autorisation, il doit en informer dans les plus brefs délais BATI GARANTI selon le formulaire figurant en Annexe [En cours].

Obligations de BATI GARANTI

La responsabilité de BATI GARANTI à l'égard du Client est limitée à la bonne utilisation de la plateforme, de votre compte BATI GARANTI et l'exécution des présentes Conditions Générales. En aucun cas, BATI GARANTI ne pourra être tenu responsable pour :

- Tout difficulté pouvant résulter du Projet avec l'Artisan ;
- Toute difficulté résultant de la Banque ;

BATI GARANTI ne saurait être appelé à la cause d'un litige portant sur un problème lié à l'exécution du Projet de **Chantier** et dont les garanties contractuelles et légales dépendent uniquement de l'Artisan.

BATI GARANTI ne sera pas davantage responsable de la mauvaise exécution par le Client de la plateforme et en cas de détournement [*titre interdiction de détournements*].

BATI GARANTI n'est pas, sans que la liste ne soit exhaustive :

- Partie au contrat entre le Client et l'Artisan ;
- Responsable des travaux et ne justifie d'aucune assurance en la matière et n'a pas à respecter les modalités relevant du Code la construction et de l'habitation ;
- Un établissement bancaire ;
- **Un service de paiement ;**
- Un médiateur, conciliateur ou autre entre le Client et l'Artisan ;

Le Client reconnaît et a accepté que les modalités de paiement du prix du Projet via le compte Séquestre dépend de la Banque et que tout litige à naître entre le Client et la Banque ou le Client et l'Artisan ne concerne pas BATI GARANTI.

BATI GARANTI est tenu d'assurer l'accessibilité et le bon fonctionnement de la plateforme BATI GARANTI.

La responsabilité de BATI GARANTI se limitera au montant de l'éventuel dommage direct résultant de la mauvaise exécution de la plateforme à votre égard.

En outre, BATI GARANTI ne saurait être tenu responsable et le Client l'accepte de tout dommage ou perte résultant directement ou indirectement de :

- L'incapacité pour le Client d'utiliser les services BATI GARANTI gérés directement ou non ;
- Retards ; difficultés d'accessibilités à la plateforme en raison d'un problème relevant du fournisseur internet ;
- Difficultés temporaires sur la plateforme ;
- Virus ou autres logiciels malveillants
- Mesures prises sur le compte personnel par BATI GARANTI ;

Garanties – Exclusions de Garanties

Le Client reconnaît et accepte que BATI GARANTI n'apporte aucune garantie quant à l'exécution du Projet par l'Artisan et quant aux règles applicables à la profession.

Le Client reconnaît et accepte que le service de BATI GARANTI est adossé à une Banque qui applique les dispositions légales et contractuelles, BATI GARANTI n'a aucun contrôle sur les modalités appliquées par la Banque sur le compte utilisé pour le séquestre des fonds et devra se conformer au dispositif éventuellement imposé par la Banque notamment en cas de demande de suspension, restriction des services.

BATI GARANTI garantit la bonne exécution et la qualité de l'ensemble des services qui lui incombent en vertu des présentes CGP et s'engage à respecter les lois et réglementations applicables.

BATI GARANTI garantit la conformité des Services de la plateforme avec les lois et la réglementation en vigueur applicables à son activité et notamment l'obligation d'information prévue aux L 111-7 et L 221-5 et suivants du Code de la consommation.

BATI GARANTI garantit être en conformité avec les lois et réglementations applicables en matière de protection des données personnelles y compris la loi no 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés applicables à la date des présentes, et le RGPD.

BATI GARANTI garantit que la Plateforme ne porte pas atteinte aux droits des tiers notamment ceux relatifs aux Droits de Propriété Intellectuelle et ne constitue pas un acte de parasitisme ou de concurrence déloyale.

En cas de défaillance de la Plateforme ne permettant pas un usage normal de services, BATI GARANTI garantit le remboursement des frais des Services payés par le Client et la remise intégrale des fonds restants sur le compte bancaire au Client sous 30 jours afin que ce dernier poursuive le Projet avec l'Artisan en dehors de la plateforme. L'Artisan en sera informé dans les plus brefs délais.

Le Client accepte et reconnaît que les fonds déposés sur le compte bancaire de la Banque auquel la plateforme est adossée bénéficie des garanties spécifiques par la Banque.

Assurance

BATI GARANTI a souscrit une police d'assurance RCP n°10474327 auprès de la CNA Insurance Company (Europe) S.A. située 52-54, rue de la Victoire - 75009 Paris, laquelle atteste dans ses termes « certifie garantir la société BATI GARANTI en Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle selon les clauses et conditions de la police Technologie n° 10474327. »

Sur demande écrite de l'Artisan, BATI GARANTI fournira une attestation d'assurance décrivant la nature et les limites des garanties.

Les polices d'assurance devront être souscrites auprès de compagnies notoirement solvables représentées en France.

Sécurité des services

En cas de suspicion de fraude de la plateforme, le Client peut notifier sans délai à BATI GARANTI un problème de sécurité ou de fraude [*Lien*].

Si BATI GARANTI détecte un problème de sécurité ou de fraude, il en avertira le Client via la Messagerie privée.

TITRE XI. PROPRIETE INTELLECTUELLE – DONNEES PERSONNELLES


Propriété Intellectuelle – Base de données de BATI GARANTI

Le Site, et son contenu (en ce compris notamment et sans limitation, les algorithmes, les textes, logos, logiciels, musiques, sons, photographies, vidéos, dessins, graphismes, ou autres éléments figurant au sein du Site et des Liens, logiciels, mise en page) sont protégés par des droits de propriété intellectuelle et sont, sauf mentions particulières et à l'exclusion des contenus hébergés sur des sites de sociétés tierces, la propriété exclusive de BATI GARANTI.

Aussi, leur exploitation, reproduction ou communication au public, sans recueillir l'accord exprès et préalable écrit de BATI GARANTI et/ou des tiers du Site qu'elle soit partielle ou totale sont strictement interdites, en application des dispositions du Code de la propriété intellectuelle, des dispositions législatives et réglementaires de tous pays et des conventions internationales.

La possibilité conférée au Client d'utiliser le Site ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant au Client un droit quelconque attaché à la propriété intellectuelle se rapportant au Site ou les services.



Le visuel  et ses variantes, la dénomination sociale « BATI GARANTI », ainsi que le nom de domaine « <https://bati-garanti.fr/> », sont la propriété exclusive de BATI GARANTI.

Toute reproduction ou utilisation des droits de propriété intellectuelle précités, et de tout signe distinctif à venir, de quelque manière et à quelque titre que ce soit, sans l'autorisation exprès et préalable écrite de BATI GARANTI est interdite.

La propriété intellectuelle du Client

BATI GARANTI ne revendique aucune propriété du contenu qui pourrait être téléchargés sur votre compte personnel (devis, factures, photos du Projet...).

Traitement des données personnelles

La politique de confidentialité [\[LIEN\]](#) décrit les données à caractère personnel de l'Utilisateur collecté par BATI GARANTI et les finalités pour lesquelles BATI GARANTI traite ces données.

La Politique de confidentialité et toute partie de celle-ci ne sont pas considérées comme des clauses contractuelles et ne font pas partie des présentes Conditions Générales.

Si les informations changent, il appartient à l'Utilisateur de notifier ces changements dans les meilleurs délais dans l'espace de son compte.

TITRE XII. COMMUNICATION AVEC LE CLIENT

Langue

BATI GARANTI communique uniquement en Français.

Assistance - FAQ

Après création d'un compte personnel, l'Utilisateur pourra échanger des messages privés avec BATI GARANTI par le biais de l'onglet « Assistance » figurant dans le paramètre de compte ; et lorsqu'il reçoit des notifications.

L'Utilisateur pourra également échanger avec l'Artisan via la messagerie prévue à cet effet.

L'Utilisateur aura également accès à un FAQ répondant à plusieurs questions fréquentes propres à l'utilisation de la plateforme.

BATI GARANTI utilise aussi pour la communication et l'envoi de notification les modalités suivantes :

- Email par exemple pour informer le Client de la création de votre compte, informer des paiements effectués, modification demandée dans ses paramètres de comptes. Il s'agit de confirmations des actions du fait de l'utilisation de la plateforme et pour attirer si besoin l'attention (devis en attente par exemple). Les mises à jour de la plateforme vous sont aussi données par mail ;
- Messagerie sur la plateforme via le compte personnel et si le Client est connecté : Les informations liées à la sécurité de la plateforme **lui** seront communiquées par ce biais et autres informations considérées confidentielles. Un mail l'invitant à consulter sa messagerie lui sera communiqué sans que le mail ne contienne d'informations ;
- Téléphone : le service client par téléphone demeure disponible au numéro : 09 81 96 98 90

L'Utilisateur a également accès à un FAQ qui est un espace dédié pour répondre aux questions des Clients.

Si l'Utilisateur ne trouve pas de réponse, il peut indiquer en réponse : « *Vous n'avez pas trouvé de réponse à votre question ? Contactez notre équipe* »

Un formulaire de ticketing est proposé. L'Utilisateur complète le formulaire [*En cours*] et un ticket est créé (statut « En cours » ou « Clôturé ») avec un suivi des échanges entre l'Utilisateur et BATI GARANTI.

L'Utilisateur a une confirmation de la création du ticket par une notification sur son espace et par mail et reçoit la réponse et la clôture du ticket par BATI GARANTI en notification. L'Utilisateur aura accès à l'historique des tickets envoyés.

TITRE XIII. DISPOSITIONS GENERALES

Interprétation – Validité des CGP

Si une clause figurant dans les présentes Conditions Générales était jugée, en tout ou en partie, invalide, illégale ou inapplicable par une autorité compétente, cette clause serait dissociée des autres clauses, lesquelles continueront d'être valides, légales et applicables dans toute la mesure permise par la loi

Intégralité des CGP

Les présentes CGP et tous les documents mentionnés constituent l'intégralité de l'accord entre BATI GARANTI et le Client.

Si une disposition des présentes Conditions d'utilisation est déclarée nulle ou non applicable, elle sera annulée et les autres dispositions resteront en vigueur.

Cession

Le Client n'est pas autorisé de transférer ou céder ses droits et obligations en vertu de présentes CGP sans le consentement écrit préalable de BATI GARANTI.

BATI GARANTI peut, sous réserve des lois applicables en matière de protection des données, transférer et/ou céder tous les droits et obligations découlant des présentes CGP à tout tiers, notamment en cas de transfert d'un secteur d'activité, de fusion par création d'une nouvelle société, de fusion par absorption, de scission ou de tout changement de contrôle affectant BATI GARANTI, à condition que cela ne diminue pas la protection des droits du consommateur.

Un tel transfert libère BATI GARANTI de toute obligation en tant qu'exploitant du Site.

Si l'Artisan ou BATI GARANTI a l'intention de céder cet accord à un tiers et que cette cession est susceptible d'entraîner une diminution des droits du Client, BATI GARANTI ou l'Artisan en informera en observant un délai de préavis raisonnable.

Absence de partenariat

Les présents Conditions Générales de prestations de services n'ont pas pour effet de créer un partenariat entre l'Artisan et BATI GARANTI ni de partenariat entre l'Artisan, BATI GARANTI et le Client, de relation de travail, de relations entre agent commercial, ni une relation de franchise.

L'Artisan et BATI GARANTI demeurent tout au long de la relation contractuelle des entrepreneurs autonomes et indépendants.

Langue Loi applicable

La langue française seule fait foi.

Les présents Conditions Générales de prestations de services sont régies par le droit français.

Réclamation à propos de la plateforme– Médiation

En cas de réclamation de la part de l'Utilisateur quant aux services proposés par la plateforme BATI GARANTI, BATI GARANTI encourage dans un premier temps de trouver une solution amiable en adressant une réclamation écrite via le formulaire *[En cours]*.

BATI GARANTI s'engage à apporter une réponse dans les plus brefs délais.

Si le différend persiste, l'Utilisateur peut faire appel à un médiateur à la consommation.

CONFORMEMENT AUX ARTICLES **L.616-1 ET R.616-1** DU CODE DE LA CONSOMMATION, BATI GARANTI A MIS EN PLACE UN DISPOSITIF DE MEDIATION DE LA CONSOMMATION. L'ENTITE DE MEDIATION RETENUE EST :

CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION.

EN CAS DE LITIGE,

VOUS POUVEZ DEPOSER VOTRE RECLAMATION SUR SON SITE : [HTTP://CNPM-MEDIATION-CONSOMMATION.EU](http://CNPM-MEDIATION-CONSOMMATION.EU)

CONFORMEMENT A L'ARTICLE **L.616-2** DU CODE DE LA CONSOMMATION, LE SITE INTERNET DE LA COMMISSION D'EVALUATION ET DE CONTROLE DE LA MEDIATION DE LA CONSOMMATION COMPORTE TOUTES INFORMATIONS UTILES POUR LE CONSOMMATEUR EN CAS DE LITIGE DE CONSOMMATION TRANSFRONTALIER. IL FOURNIT NOTAMMENT LES COORDONNEES DU CENTRE EUROPEEN DES CONSOMMATEURS FRANCE ET DES INDICATIONS RELATIVES AUX MODALITES DE L'ASSISTANCE DONT LES CONSOMMATEURS PEUVENT BENEFICIER EN VUE DU REGLEMENT EXTRAJUDICIAIRE DE TELS LITIGES / <http://ec.europa.eu/consumers/odr>

CONFORMEMENT A L'ARTICLE **L.223-2**, LORSQU'UN PROFESSIONNEL EST AMENE A RECUEILLIR AUPRES D'UN CONSOMMATEUR DES DONNEES TELEPHONIQUES, IL L'INFORME DE SON DROIT A S'INSCRIRE SUR LA LISTE D'OPPOSITION AU DEMARCHAGE TELEPHONIQUE. LORSQUE CE RECUEIL D'INFORMATION SE FAIT A L'OCCASION DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT, LE CONTRAT MENTIONNE, DE MANIERE CLAIRE ET COMPREHENSIBLE, L'EXISTENCE DE CE DROIT POUR LE CONSOMMATEUR.

Clause attributive de compétence

En cas de litige relatif aux présentes CGP, les parties essaieront dans la mesure du possible de résoudre leur litige à l'amiable.

À défaut d'accord amiable, le Tribunal compétent est celui du lieu de l'exécution de la prestation de services.